

- AVIS DE PUBLICITE -

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Le Président,  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale  
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

**Système d'Acquisition Dynamique pour la fourniture de véhicules légers et utilitaires, neufs et occasions couvrant les besoins de SAINT-LOUIS Agglomération – Période 2023 -2027**

**Procédure de passation :** Procédure d'appel d'offres restreint pour la mise en place d'un système d'acquisition dynamique (article R-2162-38 du Code de la Commande Publique).

**Type de marché :** Système d'acquisition dynamique de fournitures et services

**Publication au JOUE :** OUI

**Caractéristiques principales du marché :**

La présente consultation a pour objet la mise en place d'un système d'acquisition dynamique pour la fourniture de véhicules légers et utilitaires, neufs et occasions couvrant les besoins de SAINT-LOUIS Agglomération sur la période 2023 -2027.

Cette technique d'achat est prévue aux articles R2162-37 à R.2162-51 du Code de la Commande Publique.

Les entreprises ayant déposé une candidature dans le cadre du présent système d'acquisition dynamique et qui auront été agréées par l'acheteur pourront, pendant la durée du SAD, être sollicitées pour déposer une offre dans une catégorie donnée et sur un besoin défini. Ces consultations déboucheront sur ce que la réglementation appelle des «



marchés spécifiques ». Les catégories de véhicules sont définies dans le règlement de consultation, ainsi qu'en annexe n°1 (en fin de règlement de consultation).

Si les marchés spécifiques ne peuvent être conclus qu'avec les entreprises agréées (procédure restreinte), le système d'acquisition dynamique (SAD) est cependant ouvert aux nouvelles candidatures pendant toute sa période de validité.

Il est également précisé que les entreprises, dont la candidature aura été agréée dans le cadre du SAD, n'auront pas l'obligation de répondre à toutes les consultations de la ou catégorie(s) qui les concerne(nt). Au-delà de 5 consultations demeurées sans réponses, les entreprises pourront toutefois être sollicitées par l'acheteur pour décider de maintenir ou non leur candidature. A défaut de réponse de leur part, l'acheteur pourra librement exclure leur candidature et cela sans indemnité.

Code NUTS : FRF12

Lieux d'exécution : Centre Opérationnel de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION – 12 rue du Rhône – 68128 VILLAGE-NEUF.

### Forme du système d'acquisition dynamique :

Le S.A.D se met en oeuvre de la façon suivante :

- 1) Un avis de publicité est publié et le règlement de la consultation des entreprises (DCE) est mis en ligne pour toute la durée du système,
- 2) Le système est ouvert, **pendant toute sa période de validité**, à tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection des candidatures (cf RC) : les opérateurs économiques peuvent déposer leur candidature à n'importe quel moment et intégrer le système.
- 3) Lorsque le Pouvoir Adjudicateur lance un marché spécifique, il invite par **mail** tous les candidats agréés à répondre. Le délai de réception des offres est fixé par SAINT-LOUIS Agglomération, ce délai est au moins égal à dix jours ouvrés, toutefois un délai plus court peut-être fixé d'un commun accord avec l'ensemble des candidats consultés.

Le système d'acquisition dynamique est divisé en deux catégories :

- **Catégorie 1 : Véhicules légers et utilitaires neufs ;**
- **Catégorie 2 : Véhicules légers et utilitaires d'occasion.**

Pour chacune des catégories, les principales catégories de véhicules sont les suivantes :

Véhicules légers : minicitadines, citadines polyvalentes, ludospaces

Véhicules utilitaires : fourgonnette, grands fourgons, minibus

**Les candidats peuvent soumissionner pour une ou plusieurs catégories.**

Le montant maximum du système d'acquisition dynamique est de 260 000 € HT, toutes catégories confondues.



**Classification CPV :**

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

	Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
Catégorie 1	34100000-8	Véhicules à moteur
Catégorie 2	34100000-8	Véhicules à moteur

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les catégories de fournitures :**

Consultation divisée en catégories : OUI

La consultation est divisée en plusieurs catégories, selon ce qui suit :

	Intitulé
Catégorie 1	Véhicules légers et utilitaires neufs
Catégorie 2	Véhicules légers et utilitaires d'occasion

Pour chacune des catégories, les principales catégories de véhicules sont les suivantes :

Véhicules légers : minicitadines, citadines polyvalentes, ludospaces

Véhicules utilitaires : fourgonnette, grands fourgons, minibus

Les candidats peuvent soumissionner pour une ou plusieurs catégories.

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : Oui

**Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée du système d'acquisition dynamique – délai d'exécution des prestations :**

Le présent système est ouvert jusqu'au **Vendredi 03 septembre 2027 à 12h00.**

Plus précisément :

- Les candidatures pourront être déposées tout au long du SAD, au plus tard jusqu'au 03/09/2027 à 12h00.

- Les consultations en vue de la passation d'un marché spécifique pourront être lancées au plus tôt à compter du 07/10/2023, et au plus tard jusqu'au 03/09/2027.

Lorsqu'un besoin est identifié, le pouvoir adjudicateur consultera les entreprises agréées, en vue de la conclusion d'un « marché spécifique ».



**Le délai laissé pour remettre une offre pour les entreprises agréées ne pourra être inférieur à 10 jours ouvrés (15 jours calendaires).**

La formalisation de la commande interviendra après analyse des offres, classement en fonction des critères déterminés dans le marché spécifique et attribution par le Commission d'Appel d'Offres du pouvoir adjudicateur.

Les entreprises consultées devront être en capacité de maintenir leur offre pendant un « délai de validité des offres » qui sera indiqué par l'acheteur lors de chaque consultation.

**Le délai de livraison sera indiqué dans chaque marché spécifique.**

Chaque marché spécifique a sa propre durée de validité et ses délais d'exécution qui peuvent aller au-delà de la durée du système d'acquisition dynamique, sans toutefois dépasser 2 mois après la date d'expiration du système.

### **3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

#### **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :**

##### **Cautionnement et garanties exigées :**

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

##### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :**

- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique ;
- Modalités de paiement : virement administratif ;
- Délai global de paiement : 30 jours ;
- Modalités de financement et de règlement des comptes : les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération.

Il est précisé que chaque vente réalisée dans le cadre d'un marché spécifique donnera lieu à l'émission d'une facture respectant les exigences du code de la commande publique (envoi de la facture sur chorus pro, entres autres). Les modalités exactes de règlement des comptes et de facturation seront précisées dans chaque marché spécifique.

##### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

La forme du groupement n'est pas imposée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché spécifique de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

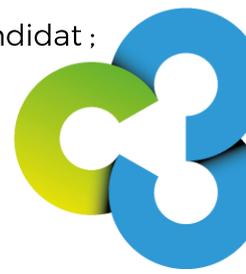
#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

##### **Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;



- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

#### Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

#### Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DCI ou équivalent).

## 4. Procédure :

Type de procédure : restreinte

Lorsqu'un besoin sera identifié par le pouvoir adjudicateur, celui-ci consultera les entreprises agréées dans la catégorie concernée et sollicitera une offre sur la base d'un DCE spécifique au besoin.

Ce DCE spécifique sera dématérialisé : il sera consultable et téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>.

**Seules les entreprises dont la candidature aura été agréée pourront avoir accès à ce DCE.**

Après analyse des offres, l'une des entreprises se verra attribuer la commande. Cette commande prendra alors la forme d'un contrat appelé « marché spécifique ».

La procédure de consultation est entièrement électronique et se déroulera comme suit :

- 1) Les entreprises seront informées par écrit (via la plateforme AWS) du lancement d'une consultation et seront invitées à télécharger un **dossier de consultation spécifique** au marché, qui précisera les caractéristiques du ou des biens que l'acheteur veut acquérir.
- 2) Les entreprises, qui souhaitent répondre, déposeront une offre selon les modalités présentées dans le dossier de consultation des entreprises spécifique. Il y sera également précisé les éventuelles variantes tolérées dans le cadre du marché spécifique. Le non-respect d'une spécification technique entraînera le rejet systématique de l'offre.



- 3) Les offres seront analysées. L'acheteur procède à un classement, l'offre classée en première position étant retenue. Ce classement sera opéré en fonction de critères indiqués dans le dossier de consultation.
- 4) La première consultation en vue de la conclusion d'un marché spécifique ne pourra pas être lancée avant un délai minimal de réception des candidatures de trente (30) jours à compter de la date d'envoi de l'avis de consultation pour le système d'acquisition dynamique.

### CRITERES D'ATTRIBUTION :

#### **Candidatures :**

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles.

Les candidatures qui ne disposent pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché sont éliminées.

Niveau minimal de capacité : candidat (vendeurs professionnels) en capacité de fournir l'ensemble des fournitures et prestations résumées à l'article 3.2 du règlement de consultation et détaillées dans l'annexe 1 du règlement de consultation (en fin de document).

L'acheteur notifiera via le profil d'acheteur, par écrit, sa décision d'agrément ou de rejet de la candidature.

Les candidats agréés sont recensés sur une liste conservée par l'acheteur. Ils seront consultés lors de la survenance d'un besoin.

#### **Offres :**

Les offres remises par les candidats agréés et sollicités par le pouvoir adjudicateur seront évaluées au regard de critères indiqués par l'acheteur lors de la consultation des marchés spécifiques. Les critères seront pondérés.

A titre indicatif et non limitatif, pourront être pris en compte :

- Le prix ou le coût global incluant le cas échéant des externalités environnementales (valorisation des émissions polluantes) et/ou le montant de la reprise éventuelle ;
- Les caractéristiques techniques du ou des biens à acquérir ou à louer ;
- Les conditions de garantie ;
- Les conditions de reprise éventuelles ;
- L'état général des véhicules (pour les véhicules d'occasions) ;
- Le délai de livraison.

Date limite de réception des candidatures : Vendredi 03 septembre 2027 à 12h00



Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :  
Français.

**Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

**Les entreprises consultées devront être en capacité de maintenir leur offre pendant un « délai de validité des offres » qui sera indiqué par l'acheteur lors de chaque consultation.**

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

## 5. Renseignements complémentaires :

### Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

### Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

### **Renseignements complémentaires :**

**L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.**

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la consultation.



**Procédures de recours :**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038  
67070 STRASBOURG Cedex  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66

Procédure de recours :

Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

- Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

- Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.

- Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038  
67070 STRASBOURG Cedex  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 NANCY CEDEX  
E-mail : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
Tél : 03.83.34.25.65  
Fax : 03.83.34.22.24

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Mercredi 06 septembre 2023

